## 

## Coût social de la violence à l’encontre des filles et des femmes : impacts sur la vie des victimes, de leurs enfants et sur la société

Dans le cadre de la campagne nationale et internationale de mobilisation pour l'élimination de la violence à l'encontre des femmes, le Haut-Commissariat au Plan présente les résultats relatifs au **coût social** de la violence à l’encontre des femmes et des filles à partir de son enquête nationale sur la violence à l’égard des femmes et des hommes de 2019 réalisée, avec l’appui de l’ONU FEMME au Maroc, entre février et juillet 2019.

La violence à l’encontre des femmes peut avoir de graves conséquences directes et indirectes sur la santé des victimes et sur leur bien-être physique, moral et social. Ses effets, physiques et /ou psychologiques, peuvent porter préjudice à leur qualité de vie, et impacter leurs activités sociales et professionnelles. Outre le vécu personnel de la violence, les répercussions peuvent avoir des effets néfastes sur les enfants des victimes, sur leur famille et sur la société dans son ensemble.

L’étude du coût social de la violence a porté sur la population de filles et de femmes âgées de 15 à 74 ans ayant déclaré avoir eu des expériences de violence physique et/ou sexuelle au cours des 12 derniers mois. Elle est en plus appréciée selon le contexte de violence qu’il soit conjugal, familial, dans les lieux de travail, les lieux d'études et les lieux publics.

***Une victime sur quatre en cas de violence physique et une sur 10 en cas de violence sexuelle ont souffert de blessures et/ou de problèmes psychologiques***

Dans le cadre conjugal, 25% parmi les victimes de la violence physique et 10% parmi les victimes de violence sexuelle ont souffert de blessures et/ou de problèmes psychologiques suite à l’incident de violence physique ou sexuelle le plus grave vécu au cours des 12 derniers mois.

Parmi ces victimes, les troubles d’ordre psychologique sont rapportés par 60,2% suite à la violence physique et 79% suite à la violence sexuelle. Les conséquences psychologiques les plus courantes des violences physique et sexuelle sont des sentiments de nervosité de frustration et d’anxiété (24% en cas de violence physique et 18% en cas de violence sexuelle), des troubles du sommeil (16% et 17%), une sensation de fatigue permanente (15% et 16%).

En cas de violence physique, ces femmes présentent des égratignures et ecchymoses (52,2%), des entorses et dislocations (11,2%), des incisions profondes et blessures graves (5,5%), des blessures au tympan ou aux yeux (5%), des fractures ou fissurations des os (5,2%), des cassures des dents (4,9%). En cas de violence sexuelle, les victimes souffrent surtout de blessures et déchirures au niveau des organes génitaux (13,6%), d’hémorragies (11,7%), de maladies sexuellement transmissibles (9%), de blessures et ecchymoses (6,6%) ainsi que de grossesses non désirées (3,5%).

**Graphique 1 : Femmes victimes de la violence conjugale selon le type de problèmes de santé rencontrés suite à l'incident de violence physique le plus grave vécu au cours des 12 derniers mois (en %)**

**Source : HCP, Enquête nationale sur la violence à l’encontre des femmes et des hommes 2019**

**Graphique 2 : Femmes victimes de la violence conjugale selon le type de problèmes de santé rencontrés suite à l'incident de violence sexuelle le plus grave vécu au cours des 12 derniers mois (en %)**

**Source : HCP, Enquête nationale sur la violence à l’encontre des femmes et des hommes 2019**

Par ailleurs, des effets néfastes sur la santé physique et psychique des victimes sont aussi causés par la violence subie dans les espaces publics. Aussi, au sein de cet espace, les femmes souffrent de troubles d’ordre psychologique (34,3% des suites de violence physique et 79,1% des suites d’agression sexuelle) et présentent de multiples problèmes d’ordre physique, dont des ecchymoses et égratignures (63,7% en cas de violence physique et 20,5% en cas d’agression sexuelle).

***Perte de 14 jours de travail par an en cas de violence conjugale et de 8 jours en cas de violence dans l’espace public suite à une violence physique***

La violence physique et/ou sexuelle dans le contexte conjugal se répercute non seulement sur la santé de la victime et son entourage, mais aussi sur ses activités socioprofessionnelles notamment par un absentéisme au travail et sur différents aspects des rapports sociaux. En effet, l’absentéisme du travail, que ce soit de la victime ou de son conjoint agresseur, a des impacts négatifs aussi bien sur le ménage quant aux pertes éventuelles de revenu que sur la société en termes de manque de productivité. Plus de 14% de victimes actives occupées ont été contraintes à s’absenter de leur travail suite à l’incident de violence physique le plus grave. Une femme violentée active occupée perd ainsi en moyenne 14 jours de travail par an suite à l’incident de violence physique le plus grave subi au cours des 12 derniers mois.

Outre le contexte conjugal, l’absentéisme au travail chez les actives occupées victimes de la violence physique dans l’espace public est un phénomène assez fréquent (29,8%). Le nombre moyen de jours de travail perdus suite à des violences physiques survenant dans l’espace public est de 8 jours par an par victime active occupée.

Quant aux effets directs de la violence vécue dans le cadre de l’exercice d’une activité professionnelle, l’enquête montre que les réactions des victimes suite à une violence physique ou sexuelle se manifestent au-delà de l’absentéisme. Le vécu de la violence impacte, en effet, négativement le rendement des victimes et leur engagement socioprofessionnel (changement ou abandon d’emploi) ainsi que leur bien-être psychologique et social et celui de leur entourage. Aussi, plus de la moitié des victimes de violence physique et/ou sexuelle dans le cadre de l’exercice de leur activité professionnelle déclarent une diminution de leur rendement au travail (53%) ; environ 40% de femmes ont dû changer de travail ; tandis que 7% des victimes ont carrément quitté le marché du travail.

***Perturbation du rythme de vie des victimes et de leurs familles suite aux violences conjugales***

En plus, du fait que la femme soit victime d’une agression physique et/ou sexuelle dans le cadre conjugal, elle se trouve parfois contrainte d’arrêter ses engagements familiaux, notamment de prendre soin des membres de sa famille ou d’elle-même et de s’occuper de certaines tâches domestiques. En effet, cet état de fait est observé chez plus de 8 victimes sur 100, suite à l’incident de violence physique qualifié le plus grave, ainsi que parmi 3% des victimes d’une violence sexuelle. Cette perturbation du cours normal de la vie du ménage peut atteindre des niveaux assez importants lorsque la victime fuit la violence en quittant le domicile. En effet, 16% de victimes quittent le domicile conjugal suite à l’incident de violence physique le plus grave et 3,5% suite à celui de violence sexuelle. Ces victimes recourent principalement aux parents ou à la famille proche pour s’héberger (94% en cas de violence physique et 80% en cas de violence sexuelle).

Le fait de quitter la maison suite à la violence n’affecte pas seulement la stabilité du foyer, laquelle est capitale pour le développement psychosocial des enfants et leur bien-être mais également celle des personnes et familles auxquelles les victimes ont eu recours comme source de soutien informel et dont le quotidien et la qualité de vie s’en trouvent affectée.

***Charges supplémentaires sur le budget du ménage suite au recours des victimes aux services de santé et aux services judiciaires***

La violence faite aux femmes en général et dans le contexte conjugal en particulier impacte aussi le niveau de vie des femmes ou de leur ménage, puisqu’elle génère souvent des dépenses supplémentaires qui représentent une surcharge sur le budget du ménage notamment, le recours aux soins de santé de la part de la victime et/ou de son partenaire, aux services judiciaires en cas de poursuite, destructions ou endommagement de biens, déplacements, hébergements.

Parmi les victimes ayant eu des problèmes de santé suite à l’incident de violence physique le plus grave subi au cours des 12 derniers mois, 48% ont fait appel à au moins un prestataire de service de santé (médecin, personnel paramédical…). Elles sont 40% à y faire appel suite à une violence sexuelle. Les proportions des femmes victimes de violence dans l’espace public ayant eu des problèmes de santé et qui ont eu recours aux prestations médicales sont de l’ordre de 60% en cas de violence physique et 20% en cas de violence sexuelle.

En plus des dépenses en lien avec les problèmes de santé, 7% des femmes victimes de violence physique et 2% de violence sexuelle dans le cadre conjugal ont déposé une plainte ou ont engagé des actions judiciaires suite à l’incident le plus grave de ces deux types de violence. Ces proportions sont encore plus importantes quand il s’agit de violence dans un cadre hors conjugal (22% et 3,3% respectivement).

Par ailleurs, plus de 9% des femmes victimes de violence conjugale ont vu des biens personnels du ménage détruits ou endommagés suite à l’incident de violence physique, qualifié de plus grave, dont 37,5% des victimes ont dû les remplacer ou les réparer.

***Répercussions graves sur la santé et le développement psychosocial des enfants des victimes de violence conjugale : isolement et chagrin, crises d’angoisse, énurésie et régression scolaire***

L’exposition à la violence conjugale n’est pas un phénomène isolé et touche un nombre important d’enfants. Un tel vécu de violence peut causer, à moyen et à long termes, des problèmes de santé physique et mentale, des problèmes d’ordre cognitif (problèmes de concentration) ou scolaire (retard ou échec). Les résultats de l’enquête montrent, en effet, que la violence conjugale a des répercussions non moins importantes sur la santé des enfants et leur développement psychosocial. Ainsi, environ 16% des femmes victimes de violence conjugale ont déclaré que leurs enfants, de 5 à moins de 18 ans, présentent des problèmes de santé, surtout de nature psychologique et comportementale. Par type de problème vécu par les enfants, 40,4% des femmes victimes de violence conjugale ont évoqué l’isolement et le chagrin, 32,4% les frissons, crises d’angoisse ou d’épilepsie, 21,5% les cauchemars et 22,4% l’énurésie.

En plus des problèmes de santé, les enfants souffrent également de troubles cognitifs et comportementaux : régression scolaire selon 22,5% des victimes, violence et agressivité selon 18,9%, abandon scolaire selon 7%, délinquance selon 2,3% et fugue selon 1% d’entre elles. En outre, suite à l’incident de violence physique le plus grave survenu au cours des 12 derniers mois dans le cadre conjugal, 8,1% des victimes ont déclaré que leurs enfants ont dû s’absenter de l’école.

**Graphique 3 : Impact sur les enfants des femmes victimes de la violence physique dans le cadre conjugal (en %)**

**Source : HCP, Enquête nationale sur la violence à l’encontre des femmes et des hommes 2019**

En plus de ses effets directs sur les enfants, la violence conjugale affecte certainement la qualité de la relation mère-enfant, ce qui accentue davantage la détresse de ce dernier. Surtout que la mère victime devient moins disponible à répondre aux besoins et aux demandes de l’enfant au moment même où celui-ci expérimente de grandes difficultés qui appellent à davantage de soutien.

Ces enfants exposés à la violence conjugale sont plus à risque, une fois adulte, de reproduire le schéma parental et de vivre des relations intimes marquées par la violence**.** En effet, l’enquête a montré que la prévalence de la violence est particulièrement élevée parmi les femmes dont le partenaire a vécu dans un environnement marqué par la violence conjugale (73%) comparée à celle se rapportant aux femmes dont les partenaires n’ont pas été témoins de cette violence (45,1%).